

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Présidence : M. Alan TORSSELLETTI

Présents-e-s : Mmes Anouk BELLAOUD, Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, M. Michel MOUTON (Vice-président), Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB

Conseil administratif : M. Steve DELAUDE, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé-e-s : -

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI (sur enregistrement)

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 28 avril 2022	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
A l'unanimité, soit 18 voix « pour », le Conseil municipal élit son Bureau comme suit :	2
a) Message du Président sortant	3
b) Participation des membres du Conseil à la 43ème course pédestre à Bernex le 30 avril 2022	4
c) Rappel : repas des commissions le vendredi 3 juin prochain	4
d) Rappel : sortie du Conseil municipal le week-end du 2 septembre 2022.....	4
e) Rappel : fixation des séances de commissions	4
C. Rapports de commissions	4
1. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2021.....	4
1. Projet de délibération N°1-2022 : Crédit d'engagement complémentaire au crédit d'étude de CHF 190'000.- pour la réalisation d'un audit de l'état général du groupe scolaire de la commune de Perly-Certoux.....	5
2. Projet de délibération N°2-2022 : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité.....	6
1. Informations diverses	6
a) Bicentenaire point de situation : Site Internet	6
b) Dépassement de crédit : réparation clôture terrain de football	7
c) Tournoi des élus : information	7
d) Remise du courrier relatif au budget 2023 des commissions.....	7
e) Remise des Mérites 2021	7
E. Propositions individuelles et questions	7
1. Budget des associations.....	7
2. Moustiques	7
3. Lumière sur le parking de l'école et au terrain de foot	8
4. WC mobile au Parc Quédan	8
5. Abris PC.....	8
6. Réfugiés ukrainiens.....	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

7. Fontaine vers le tennis.....	9
8. WC de l'école.....	9
9. Bâtiment de la Poste.....	9
10. La Nuit est belle	9
11. Verger à haute tige	9
12. Commission Enfance & Jeunesse.....	9
13. Grillades au Parc Quédan	9
14. Aménagements Zone 30 route de Certoux	10
15. Contrôle du Bureau de vote	10
16. La Poste : insatisfaction de la boulangerie.....	10
17. Trous de Swisscom.....	10
18. Dates des commissions.....	10
19. Température de la crèche	10

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il excuse l'absence de Mme Preti, procès-verbaliste. Il ajoute qu'il n'y a personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

Le Président entame l'ordre du jour.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 28 avril 2022

En raison de nombreux dossiers à traiter en urgence, le PV n'a pu être rédigé dans les temps. Il sera donc envoyé en même temps que celui de la séance de ce jour pour une adoption en juin prochain.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Bureau du Conseil municipal – période 2022/2023

Le Président informe que les propositions des deux listes ont été reçues pour l'année 2022-2023. Il rappelle la « formule magique » en cours à Perly-Certoux, qui veut que lorsqu'il y a deux représentants de la Devisé, le 3^e membre représente l'Alternative villageoise et inversement lorsque deux représentants sont issus de l'Alternative villageoise. Les propositions donnent :

Président :	Michel Mouton (La Devisé)
Vice-Président :	Stéphane Hilty (Alternative Villageoise)
Membre :	Rachel Bourquin Guidi (La Devisé)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter la composition du Bureau en un seul bloc.

A l'unanimité, soit 18 voix « pour », le Conseil municipal élit son Bureau comme suit :

Président :	Michel Mouton (La Devisé)
Vice-Président :	Stéphane Hilty (Alternative Villageoise)
Membre :	Rachel Bourquin Guidi (La Devisé)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

Le Président informe que dès le 1^{er} juin 2022, Mme Wasem sera le Maire de la commune, la présence d'une femme à cette charge ne s'était pas produite depuis 15 ans.

L'assemblée applaudit.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Informations diverses

a) Message du Président sortant

Le Président lit son message :

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Secrétaire générale adjointe,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Arrivé au terme de ma Présidence, c'est le moment du bilan et des remises en question.

Regarder en arrière, dans le rétroviseur et se demander si une tâche confiée pendant 12 mois a été bien effectuée. On se souvient des erreurs, on se rappelle les moments difficiles, un peu tendus, mais aussi les accomplissements et arrive alors un sentiment de réussite.

Durant cette année, nous nous sommes réunis en séance plénière pour un total de 18 heures de débat qui ont abouti à des dizaines de décisions et délibérations pour le quotidien de notre commune. Soyons fiers du travail que nous accomplissons tous les mois et ne regrettons pas de nous être investis dans la politique communale, l'un des plus beaux mandats électifs.

Il y a un an, nous étions encore en pleine pandémie mais avec un début d'espoir : l'espoir de mettre fin à la bataille commencée en mars 2020. Alors que nous y sommes enfin parvenus, et bien que notre patience ait été mise à rude épreuve pendant de nombreux mois, voilà que s'ouvre une nouvelle bataille, une guerre en Europe. Alors on se dit : quel avenir nous attend ? De quoi sera fait notre futur ?

Toutefois, lorsque tout va de travers et que la situation semble être au plus mal, il y a toujours un point à partir duquel il faut repartir : c'est l'espoir. L'espoir, ce mot de 6 lettres seulement, composé de 2 syllabes, mais qui possède un sens fort et puissant. Ce mot qui permet de réchauffer nos chagrins car sans espoir, il n'y aurait pas de vie.

Plus que jamais c'est le moment de rester unis, au-delà de nos différences représentées à travers de nos 22 profils divers et variés. Main dans la main, continuons à travailler ensemble pour le bien de notre chère commune, c'est tout le sens de notre engagement, c'est ce pourquoi nous sommes autour de cette table ce soir, pour œuvrer pour le bien de Perly-Certoux.

La passion et l'amour que nous avons pour notre commune doit toujours se retrouver au centre et au cœur de nos débats. Gardons un esprit critique et rappelons-nous que nous sommes au service des citoyennes et des citoyens de la commune.

- A l'issue de cette année de législature, mes remerciements sont nombreux et sont adressés :*
- Au Conseil municipal pour sa confiance ;*
- Au Conseil administratif pour sa patience ; (en particulier Fernand lors de la présentation du budget et des comptes)*
- A l'administration communale pour sa bienveillance ; (en particulier Jacques Nierlé pour son écoute)*
- Aux membres du bureau pour leur appui ;*

Avec un remerciement et une dédicace spéciale à mes parents pour leur soutien au quotidien.

Je laisse la Présidence avec une certaine émotion en espérant avoir réussi au mieux ma mission. J'ai eu à cœur à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer librement, avec un cadre qui a permis à nos séances de ne jamais s'étaler au-delà de minuit.

Je souhaite tout le meilleur à mon successeur et au nouveau bureau et je suis convaincu que nous continuerons à être fiers de notre commune. Soyez toutes et tous remerciés pour vos sacrifices, pour l'énergie et le dévouement sans faille que vous mettez pour cette commune.

Vive Perly-Certoux !

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

L'assemblée applaudit. Le Président informe qu'il offre l'agape à la fin de la séance.

b) Participation des membres du Conseil à la 43ème course pédestre à Bernex le 30 avril 2022

Le Président prend acte que personne n'a pris part à cette course cette année.

c) Rappel : repas des commissions le vendredi 3 juin prochain

Le Président rappelle ce repas.

d) Rappel : sortie du Conseil municipal le week-end du 2 septembre 2022

Le Président signale que cette sortie aura lieu à l'étranger.

e) Rappel : fixation des séances de commissions

Le Président rappelle que les séances de commission qui ont lieu dans la salle du Conseil municipal doivent être fixées avec l'accord préalable du membre de l'exécutif délégué car seul ce dernier peut fermer la Mairie. Sinon, il faut favoriser les séances à la petite salle de la Mairie ou à l'Espace 267, qui dispose d'un beamer.

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes de l'exercice 2021

M. V. Savigny, président de la Commission des finances, présente un rapport qui a le mérite d'être exhaustif et précis, à l'image de la présentation exhaustive faite par M. F. Savigny et du travail de l'administration communale. M. V. Savigny relève le déficit important, principalement lié à des corrections d'estimations fiscales et à la crèche, mais relève que la situation financière de la commune reste relativement saine, le niveau de fonds propres et d'endettement est cohérent et très sain et un cashflow positif. Malgré tout, le constat est que l'indice de capacité financière de la commune est en constante diminution, à mettre en relation avec la part privilégiée de la commune qui augmente. Les deux facteurs mis en commun montrent que la capacité globale financière de la commune, comparativement aux autres communes du canton, a tendance à diminuer. Il faudra engager une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer un équilibre à long terme. Néanmoins, la commission rejoint l'avis du Conseil administratif qu'il est prématuré d'envisager une hausse du centime additionnel pour compenser les charges de la commune. Des projets risquent encore d'impacter la situation financière de la commune. Le Conseil administratif met un point d'honneur à réduire les coûts sans prêter les prestations aux habitants. La crèche représente CHF 800'000.- sur le million de déficit, mais M. V. Savigny indique que ce montant sera réduit en lien avec des subventions à venir en 2023, et aussi par une éventuelle révision de la tarification des subventions et donc, des montants demandés aux parents. M. V. Savigny rassure en indiquant qu'il ne va pas être demandé une augmentation significative mais un alignement sur d'autres crèches, celle de Perly étant statistiquement une des moins chères du canton. M. V. Savigny poursuit sur les comptes de la SI 296-298 rte de St-Julien, qui se porte bien. Le transfert possible de cet immeuble dans le patrimoine financier de la commune est encore à l'étude. M. V. Savigny conclut en recommandant de voter les conclusions de ce rapport, et remercie l'administration communale pour son travail qualitatif et précis.

M. Scheib demande pourquoi l'augmentation de la part privilégiée est un mauvais signe.

M. F. Savigny répond que c'est un signe positif, puisque la commune peut augmenter la part des impôts payés par les contribuables qui y travaillent sans y être domiciliés. La part privilégiée est la part que la commune peut prélever sur les impôts de ceux qui travaillent sur la commune. Elle dépend de la capacité financière de la commune, évaluée par comparaison entre les communes. Il faut être à 100. En-dessous, on est moins aisé, au-dessus, on a une bonne capacité financière. Cet indicateur détermine la part privilégiée à laquelle la commune peut prétendre. Une correction de la part privilégiée ne se fait sentir que quelques années plus tard. Lorsqu'on baisse le centime additionnel par la méthode de l'indice de capacité financière, on pourra moins imposer ses habitants.

M. V. Savigny ajoute que si la part privilégiée de la commune augmente, c'est une bonne nouvelle car la commune pourra capter davantage d'impôts sur ses contribuables, mais si elle augmente, c'est parce que comparativement aux autres communes, elle est moins bonne. Son indice de capacité financière est moins bon.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty demande pendant combien de temps la commune peut présenter un budget déficitaire. Il s'inquiète de grosses dépenses qui vont arriver et ne voit pas d'où les recettes pourront venir. Concernant la crèche, il prend note que les CHF 300'000.- de subventions seront versés chaque année. Mais, au vu des prochaines dépenses, il demande s'il ne serait pas judicieux d'anticiper et de prévoir déjà une hausse des recettes.

M. F. Savigny rappelle son Plan Financier établi sur 10 ans, qui simulait les projets, dépenses et recettes futures. Il souligne aussi la mise en application du Plan directeur communal, qui intègre de nouveaux immeubles, mais aussi des infrastructures à créer. La rénovation du groupe scolaire intègre d'ailleurs un agrandissement pour absorber une population future. Mais, ce sera aussi au canton de financer l'accueil de population future.

M. V. Savigny indique qu'un investissement ne grève pas tout de suite un budget puisqu'il est amorti progressivement sur 40 ans. Il faut que la commune ait les liquidités et une situation financière qui permettent de couvrir ces investissements. Il faudra ensuite trouver quelques économies pour couvrir les amortissements futurs, d'où l'intérêt des amortissements complémentaires déjà faits, qui allègent les exercices futurs et donnent une marge de manœuvre pour les gros investissements à venir, comme l'école.

M. F. Savigny précise que ce n'est pas la première année que la commune a un budget déficitaire, mais c'est la première fois en 25 ans qu'elle enregistre un déficit, lié à ces éléments de recettes fiscales dont la commune n'a pas toute la maîtrise.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le rapport de la commission des finances comme suit :

Par dix-huit voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des finances et décide

- **d'approuver le compte de résultat 2021 présentant un excédent de charges de CHF 1'005'640.75 (sous réserve de l'adaptation de la provision relative à la participation des coûts de la crèche) ;**
- **d'approuver les investissements nets 2021 s'élevant à CHF -115'342.70 ;**
- **d'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 68'538'848.03 ;**
- **d'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 620'387.92 ;**
- **d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 13'794.70 pour couvrir le dépassement sur le crédit d'étude pour la réalisation d'un audit de l'état général du groupe scolaire.**

D. Proposition du Conseil administratif

1. Projet de délibération N°1-2022 : Crédit d'engagement complémentaire au crédit d'étude de CHF 190'000.- pour la réalisation d'un audit de l'état général du groupe scolaire de la commune de Perly-Certoux

M. F. Savigny rappelle que ce crédit avait été annoncé lors de la présentation des comptes. Il est bouclé au 31 décembre 2021, avec le boucllement des comptes. Il présente un dépassement de CHF 13'800.- environ et doit donc faire l'objet d'une décision du Conseil municipal.

Le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE AU CREDIT D'ETUDE DE CHF 190'000 POUR LA REALISATION D'UN AUDIT DE L'ETAT GENERAL DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu le crédit d'engagement de CHF 190'000 voté par le Conseil municipal le 21 février 2013 et le montant de la dépense s'élevant à CHF 203'794.70, laissant apparaître un dépassement de CHF 13'794.70 au moment de sa clôture au 31 décembre 2021,

Vu l'information faite au Conseil municipal du 16 septembre 2021

Conformément à l'art 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 18 voix « pour »

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 13'794.70 pour couvrir le dépassement.**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. *De soumettre ce crédit complémentaire aux mêmes dispositions que celles du crédit d'engagement initial, s'agissant des modalités d'amortissement.*

2. **Projet de délibération N°2-2022** : Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité

La parole n'étant pas demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTÉGRALITÉ

Vu l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC qui prévoit que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'art. 19 RAC qui précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal recommandant l'approbation des comptes 2021,

Vu le rapport de la commission des finances du 03.05.2022,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 18 voix « pour »

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 10'997'469.56 aux charges et de CHF 9'991'828.81 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 1'005'640.75.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 31'657.30 aux dépenses et de CHF 147'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF -115'342.70.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 68'538'848.03.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 620'387.92 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, éventuellement par le capital propre, en cas d'excédent de charges du compte de résultats.*

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bicentenaire point de situation : Site Internet

M. Delaude présente les pages du site internet consacrées au Bicentenaire. Chaque page décrit un aspect et les artistes du programme, avec des liens pour continuer de découvrir le programme. Il remercie Mme Preti qui a réalisé ses pages en un temps record. Parallèlement au site, une campagne d'affichage du Bicentenaire sur les bus TPG des lignes qui passent par Perly et Certoux est lancée. Une bannière pour les e-mails a été envoyée à toutes les associations. On regarde pour une couverture dans les médias pour avoir plus de visibilité.

Mme Habiakare demande si des personnes hors commune seront invitées.

Comme M. Delaude répond que oui, Mme Habiakare indique avoir demandé à un Conseiller d'Etat s'il était invité et il a répondu n'avoir rien reçu.

Il lui est confirmé que les invitations vont partir bientôt.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président s'inquiète que le Conseil municipal soit invité au repas officiel. Il lui est répondu qu'il le sera.

b) Dépassement de crédit : réparation clôture terrain de football

M. F. Savigny indique qu'il était prévu au budget le remplacement du grillage, mais le métal a vu son prix augmenter. De plus, il est proposé de changer aussi le grillage du petit terrain synthétique, ce qui représente un total de CHF 12'000.- de dépassement.

Comme M. Martignoni demande ce qui rendait les travaux nécessaires, M. F. Savigny répond que c'est en partie de la déprédation, et que l'exécutif sera attentif si les déprédations se poursuivent.

M. Rellstab estime important de réparer, on ne peut pas laisser des fils de fer ouverts.

M. F. Savigny précise que le remplacement des barrières provient de l'examen du Service Bâtiments et Infrastructures de la commune.

Mme Meier demande si la commune n'a pas des assurances pour ces cas.

M. F. Savigny répond que oui, lorsque la malveillance est avérée. Là, même si la détérioration de ces barrières est rapide, le côté malveillant n'est pas clair.

c) Tournoi des élus : information

M. Delaude rappelle qu'il aura lieu le 26 juin 2022, le premier match aura lieu à 9h30, le rendez-vous est à 9h. C'est M. Hilty qui enregistre les joueurs. Il invite les joueuses à s'inscrire. Il remercie le FCPC qui se charge du tableau des matches et de l'organisation du tournoi.

M. Hilty rappelle qu'une équipe compte 6 joueurs, dont le gardien, et les matches se disputent sur une moitié de terrain.

d) Remise du courrier relatif au budget 2023 des commissions

M. F. Savigny indique que le courrier de préparation du budget 2023 est actuellement distribué. Vu le contexte des comptes, ce budget sera intéressant à préparer. M. Savigny indique que la commune n'a pas d'informations sur les recettes à venir.

e) Remise des Mérites 2021

M. Delaude donne l'information que les Mérites 2021 ont été remis à la Maison de la Douane. Irène et Patrick Ricca et Valentine Martina étaient entourés de leur famille et proches, ce qui en faisait une cérémonie intime, chaque méritant pouvant inviter une dizaine de personnes.

Mme Bourquin Guidi s'étonne que le Conseil municipal ne soit pas associé à cette cérémonie.

M. Delaude répond que le Conseil municipal est représenté par le Bureau.

E. Propositions individuelles et questions

1. Budget des associations

Mme Bowman demande ce qu'il en est du budget des associations.

M. F. Savigny confirme qu'un courrier va partir la semaine suivante.

2. Moustiques

Mme de Raemy a appris qu'une personne candidate pour reprendre la Présidence s'était désistée et souhaite avoir des informations sur une rencontre de l'exécutif avec le comité actuel. Elle souhaite avoir un retour sur ce qui a été dit, si ce n'est pas prématuré.

Mme Wasem répond que c'est prématuré d'en parler.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Lumière sur le parking de l'école et au terrain de foot

M. Mouton se demande pourquoi ces luminaires à l'école restent allumés en permanence et suggère un détecteur de présence. Vers les terrains de foot, il pensait avoir des luminaires avec détecteurs de présence mais s'est retrouvé dans la nuit. Il demande qu'on vérifie ces questions.

4. WC mobile au Parc Quédan

M. Mouton, rappelant l'essai de l'an dernier, demande qu'on remette des WC mobiles dans ce parc.

Mme Wasem répond que les WC sont ouverts en permanence à l'école, ce qui n'était pas le cas l'an dernier. Un panneau doit être mis. Par ailleurs, l'intérêt de l'essai n'avait pas pu être mesuré, de sorte qu'on puisse déterminer la nécessité de WC fixes. Si le Conseil municipal souhaite un nouvel essai de WC provisoires, elle prend note que ce n'est pas ce qui avait été décidé au départ.

M. Gisiger rappelle que le budget inclut deux mois de pose de WC chimiques cette année. Il soutient M. Mouton dans sa demande de remettre ces WC mobiles à Quédan.

M. Mouton s'étonne qu'on fasse aller les enfants du parc Quédan à l'école pour un besoin. Ce sera peu utilisé par les usagers du parc Quédan.

Mme Bellaoud signale le problème du même ordre dans le terrain qui se trouve derrière les tennis. Le fait d'avoir enlevé les poubelles à cet endroit ne fonctionne pas du tout et les gens déposent leurs déchets malgré le panneau qui indique l'écopoint à 50m.

Mme Wasem signale que la dépose de déchets sauvage est moindre sans les poubelles qu'avec les poubelles. La situation reste anormale toutefois. Le message donné est « Reprenez vos déchets » et cela fonctionne peu. Concernant les toilettes, il y a beaucoup de zones de pique-nique. Il faudrait mettre beaucoup de toilettes sèches ou autres le long de la zone pour éviter ça.

M. Delaude revient sur les poubelles et déplore que les gens jettent leurs déchets sous le panneau indiquant l'écopoint à 50m. Quand on vient avec ses denrées, le minimum, c'est d'aller jeter ses déchets à l'endroit fait pour.

M. Cheyroux augmenterait la durée de pose de WC mobiles au Quédan dès qu'il fait chaud, soit dès avril. L'indication des WC les plus proches doit être clairement donnée. En tapant *WC Perly* sur Google on trouve des informations qui devraient être complétées avec des horaires, etc.

M. F. Savigny rappelle que ce Conseil avait voté une motion il y a plus d'un an, au sujet du maintien de la qualité des bords de l'Aire. Un projet est porté dans le cadre d'un groupement dédié à la protection du Vallon de l'Aire. Dans ce cadre, M. Savigny a abordé la question des WC. Le sujet est compliqué à aboutir à quelque chose de concret. Dans le projet de la renaturation de l'Aire, deux fontaines sont prévues, l'une au niveau du chemin des Marsins, l'autre après le pont de Certoux, direction St-Julien. M. F. Savigny a demandé à l'Etat, puisqu'il amène l'eau, de poser un tuyau d'attente pour des WC. Mais, diverses problématiques, d'entretien notamment, se posent. Par ailleurs, le bord de l'Aire n'est pas une zone de construction, même si l'Etat pose de nouvelles tables sur des socles en béton à cet endroit. M. F. Savigny souhaitait juste dire que la commune intervient sur ce thème auprès des instances concernées.

Mme Wasem confirme que le budget pour des WC mobiles cette année, n'est pas inscrit au budget 2022.

Le Président faire voter la proposition suivante comme suit :

Par 16 voix « pour », 0 « contre » et 2 abstentions, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire poser un WC mobile au parc Quédan cet été, en dépassement du budget 2022.

M. Gisiger remercie pour ce soutien et souligne que le Signal de Bernex comporte tous les éléments de signalétiques demandés, de même que la Ville de Genève au bord du lac. Il ne comprend pas la résistance de l'exécutif de Perly-Certoux à ce sujet.

5. Abris PC

M. Mouton revient sur la guerre qui est à nos portes. Cela a porté l'intérêt sur les abris PC. Il découvre que les abris PC ne sont pas connus de la population. Il suggère que ce soit signalé dans un prochain *Trait d'Union*.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny relève que donner l'information sur l'emplacement des abris revient à faire penser à la population qu'elle pourrait choisir son abri. En fait, c'est le canton qui définira à quel endroit les gens iront.

M. Delaude indique que sur la carte de la commune qui se trouve sur le site internet de la commune, les abris sont mentionnés.

6. Réfugiés ukrainiens

Mme Bowman indique que des habitants lui ont signalé qu'un appartement à la Poste était libre. La commune n'est pas propriétaire mais elle pourrait signaler à la Poste de mettre à disposition ce logement pour des réfugiés ukrainiens.

M. F. Savigny répond que c'est une bonne proposition.

7. Fontaine vers le tennis

Mme Bowman signale que cette fontaine ne fonctionne pas.

8. WC de l'école

Mme de Raemy signale que ces WC, qui devraient être ouverts tous les jours, sont régulièrement fermés. Elle demande un rappel.

9. Bâtiment de la Poste

M. Cheyroux soutient la démarche envers la Poste, ce qui ferait vivre cet endroit. Cela fait espace vide, propice à toute sorte de réunions, discussions et actes plus ou moins corrects de la part d'utilisateurs non désirés.

Mme Wasem informe qu'un courrier a été envoyé à la Poste pour lui demander d'intervenir et de faire cesser les incivilités qui se produisent dans ce bâtiment.

10. La Nuit est belle

M. Cheyroux demande et obtient confirmation que la commune participera à la Nuit est belle le 22 septembre 2022.

11. Verger au chemin des Vignes

Mme Ramazzina demande s'il serait possible d'ajouter un grill, voire deux, à cet endroit.

M. F. Savigny indique que les grills posés le long de l'Aire vont être enlevés à l'emplacement actuel. On pourrait les mettre dans ce verger.

M. Cheyroux trouve l'endroit magnifique. Il demande qu'un aménagement fasse l'objet d'une réflexion avant d'être opéré car un verger n'est, a priori, pas une place de pique-nique. Il faut être attentif à la biodiversité dans cet espace.

12. Commission Enfance & Jeunesse

Mme Trono souhaite donner deux informations sur cette Commission : le projet scolaire des deux classes de 8P sera un Ciné Transat au Couvert de Certoux le 11 juin 2022. L'idée est de diffuser deux films, avec une vente de pâtisserie pour ramener de l'argent. Le budget est légèrement dépassé. La soirée est ouverte à toute la population. L'autre projet, de courrier intergénérationnel, arrive à bout touchant. Les élèves écrivent leur dernière lettre et un projet de rencontre avec les Seniors et les élèves est possible cette année, et prévu. Un stylo en bois sera offert aux élèves.

M. Martignoni revient sur l'intervention de M. Cheyroux quant au grill dans le verger, et indique qu'il ne voit pas l'intérêt de faire cela pour les Cyclades. Le lieu est certes éloigné des deux villages, mais le Conseil doit travailler pour les habitants de la commune.

13. Grillades au Parc Quédan

M. Martignoni poursuit sur le Quédan. Il constate que passablement de gens viennent y faire des grillades, avec des grills portatifs, alors que des enfants jouent. Il serait favorable à une interdiction de faire des feux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude pense qu'il n'y a pas d'interdiction de faire des grillades dans ce parc. Côté sécurité, le problème se pose autour de tous les grills.

14. Aménagements Zone 30 route de Certoux

M. Scheib estime que les voitures continuent de rouler trop vite à cet endroit, malgré les aménagements effectués. Il demande qu'on fasse des contrôles de police sur ce tronçon qui va du ch. du Relai à la route de St-Julien.

M. Delaude indique avoir eu une rencontre avec les polices concernées par les contrôles de radar sur notre commune. Beaucoup sont effectués, sans qu'on le sache car c'est la police qui décide quand et où les contrôles sont effectués. Comme pour les déchets, une partie de la population fait fi des règles de la circulation et on ne peut pas faire des contrôles tout le temps. Sur la route de Certoux, on a déjà fait le maximum en assurant que les bus puissent circuler.

M. F. Savigny rappelle que des contrôles ont été faits un an après l'introduction de la Zone 30, dans le cadre du bilan obligatoire après un an, pour mesurer l'adéquation des travaux d'aménagements pour atteindre le but visé, soit la réduction de la vitesse à 30km/h. Le bilan a montré que ce tronçon était sujet à des dépassements de la vitesse autorisée, d'où les travaux d'aménagements complémentaires. Lorsque ces aménagements seront validés, des contrôles de police pourront se faire et des poursuites pénales et amendes pourront être délivrées. Mais, il y aura toujours des gens qui iront vite malgré tout.

15. Contrôle du Bureau de vote

M. Gisiger informe que 68 personnes sont venues voter le dimanche précédent au Bureau de vote. Celui-ci a été contrôlé par deux inspecteurs de la Chancellerie, qui ont manifesté leur enthousiasme sur la façon dont la commune de Perly-Certoux reçoit ses citoyens, avec chaleur humaine. La commune de Perly-Certoux n'a donc pas fait l'objet de commentaires négatifs, c'est une réussite totale pour la commune.

16. La Poste : insatisfaction de la boulangerie

M. Gisiger relate que les responsables de la Boulangerie Zio sont fatigués de servir d'agence postale, cela ne rapporte rien, indique le gérant, la vendeuse enchérissant qu'elle se fait aussi constamment enguirlander. Si on leur enlève la poste, ils sont d'accord, conclut M. Gisiger.

17. Trous de Swisscom

M. Gisiger signale qu'à Vézenaz, comme il l'a lu dans un courrier de lecteur, un habitant constate la même chose qu'à Perly : dès que les routes sont faites, Swisscom revient faire des trous, ne les bouche pas, etc. M. Gisiger relève que ces services, qui sont publics, ne l'enthousiasme décidément pas.

M. F. Savigny rappelle que la commune a mis des conditions strictes aux travaux de Swisscom. Pour n'importe quelle intervention à n'importe quel endroit, la commune a demandé que Swisscom fasse une demande pour chaque cas, et la commune se déplace à chaque fois pour noter l'emplacement.

18. Dates des commissions

Mme Meier demande, afin de faciliter la participation des parents et des femmes, que les dates des commissions soient planifiées un an à l'avance. Si la séance planifiée n'est pas utile, elle est annulée.

Mme Wasem précise que de nombreuses réunions se planifient en cours d'année et télescoperaient avec les réunions planifiées des commissions. On reviendrait au point de départ avec les autres séances. Mais, c'est aux Présidents de décider pour leur commission.

M. F. Savigny invite à planifier longtemps à l'avance les commissions.

19. Température de la crèche

Mme Meier signale que la température à l'intérieur des pièces de vie de la crèche LGH est très élevée. LGH avait proposé de faire poser des films sur les vitres, la demande a été faite il y a un an et rien n'a abouti à ce jour. Mme Meier s'interroge sur la durée que prend cette demande à obtenir une réponse.

Mme Wasem indique que la question est évaluée avec l'architecte car d'autres locataires ne se plaignent pas. Il faut aussi vérifier la circulation de l'air à l'intérieur. Ce n'est pas simple.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Meier signale qu'en hiver, il fait également très chaud à l'intérieur de la crèche. Il s'agit actuellement d'une urgence car le lieu accueille des enfants en bas âge.

M. Delaude prend la parole. Il arrive à la fin de son année de Maire, une charge qu'il a eu beaucoup de plaisir à exercer et dont il espère avoir été digne. Il passe le témoin à Mme Wasem et lui souhaite une très belle année en tant que Mme le Maire.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé